

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ARRONDISSEMENT de NEVERS
Commune de Parigny-les-Vaux
Mairie – Le Bourg
58 320 PARIGNY LES VAUX
Tél. : 03 86 90 77 90
Fax : 03 86 90 77 91

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal
Séance du
30 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le trente du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PARIGNY-les-VAUX, se sont réunis dans la Salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 Novembre 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11 (jusqu'à 18h49) – 12 (à partir de 18h49)
Pouvoirs : 01
Absents : 02 (jusqu'à 18h49) – 01 (à partir de 18h49)
Démissionnaire : 01 (VINCENT Karine)

Etaient présents : APERS Jean-Pierre (à partir de 18h49) - ARGOUD-RABEH Dany – BARDEAU Mathias - BERTRAND Guy – BOIRON Brigitte - BOUET Annick - DAVIRAY Pascal - DERO Martine - DEVOS Nicolas - MERCIER Jacques – POMMERY Vincent - ROBICHE Frédérique

Avaient donné procuration :

RABEH Faouzi a donné procuration à ARGOUD-RABEH Dany

Absents : APERS Jean-Pierre (jusqu'à 18h49) - SALLES Sylvain

Madame Martine DERO a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2016
2. Tarifs municipaux
3. Ecole – dispositif école et cinéma 2016/2017
4. Ecole – demande de subvention exceptionnelle (réaffectation)
5. Demandes de subventions
6. Recrutement d'un agent d'accueil
7. ONF – Tarifs coupes de bois 2017 et organisation de l'attribution des lots
8. Assainissement - avenant au marché ASSTUSSEAU2016 – lot 2 (station)
9. Assainissement – admission en non-valeur
10. Point sur l'intercommunalité (ADN)
11. CCBN – pacte de sortie
12. SIAEP des Bertranges – pacte de sortie
13. Motion – réforme du zonage des Zones Défavorisées Simples (ZDS)
14. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 35

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 5 octobre 2016.

Tarifs municipaux

1) Tarifs cantine 2016/2017

Délibération n° : 2016/056

Le Maire présente la proposition de maintien des tarifs de la cantine faite par les différentes Commissions :

- maternelle : 3,50 €
- primaire : 3,85 €
- adulte : 5,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **12 voix « pour »**, décide du maintien des tarifs de la cantine appliqués en 2015/2016, **pour 2016/2017**.

2) Tarifs garderie 2016/2017

Délibération n° : 2016/057

Le Maire présente la proposition de maintien des tarifs et horaires de la garderie faite par les différentes Commissions :

Garderie du matin / soir / mercredi midi :

- Matins :
 - 7 h 00 / 8 h 20 : 1,28 €
- Soirs :
 - 15 h 45 / 17 h 00 : 2,15 €
 - 15 h 45 / 18 h 00 : 3,22 €
 - 15 h 45 / 18 h 30 : 3,79 €
 - récupération après 18 h 30 :
 - ✓ 7,49 € (1^{er} retard)
 - ✓ 10,00 € (à partir du 2^{ème} retard)
- Mercredi Midi :
 - 11 h 30 / 12 h 30 : 1,14 €
 - récupération après 12 h 30 :
 - ✓ 7,49 € (1^{er} retard)
 - ✓ 10,00 € (à partir du 2^{ème} retard)

Garderie sur temps T.A.P. (concerne les enfants non-inscrits au T.A.P.) :

- Lundi et Jeudi (14 h 45 / 15 h 45) : 1,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **12 voix « pour »**, décide du maintien des tarifs de garderie appliqués en 2015/2016, **pour 2016/2017**.

3) Tarifs des Concessions Cimetière et Columbarium 2017

Délibération n° : 2016/058

Le Maire présente la proposition de maintien des tarifs des Concessions Cimetière et Columbarium faite par les différentes Commissions :

1. Concessions Cimetière :
 - 15 ans : 80,00 €
 - 30 ans : 130,00 €
2. Columbarium :
 - 15 ans : 430,00 €
 - 30 ans : 660,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **12 voix « pour »**, décide du maintien des tarifs des Concessions Cimetière et Columbarium appliqués en 2016, **pour 2017**.

4) Tarifs du Gîte 2017

Délibération n° : 2016/059

Le Maire présente la proposition de maintien des tarifs du Gîte faite par les différentes Commissions :

⇒ GITE COMPLET :

- Période d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre :
 - une nuit : 175,00 €
- Période d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars :
 - une nuit : 200,00 €

CAUTION : 200 €

⇒ NUITEE :

- Période d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre :
 - à 18,00 € par personne adulte
 - à 15,00 € par enfant de moins de 12 ans
- Période d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars :
 - à 20,00 € par personne adulte
 - à 17,00 € par enfant de moins de 12 ans

Pour un groupe – CAUTION : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **12 voix « pour »**, décide du maintien des tarifs du Gîte appliqués en 2016, **pour 2017**.

⇒ Arrivée de Jean-Pierre APERS à dix-huit heures quarante-neuf minutes

5) Tarifs de la Salle Polyvalente 2017

Délibération n° : 2016/060

Le Maire présente la proposition des tarifs 2017 de la salle polyvalente faite par les différentes Commissions :

Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017	Commune de Parigny les Vaux				Extérieur à Parigny les Vaux			
	Association		Particulier		Association		Particulier	
Jeux payants (belote, rifles...)	130.00 €	1 jour			300.00 €	1 jour		
	198.00 €	2 jours			450.00 €	2 jours		
Banquet - repas	87.00 €	1 jour	173.00 €	1 jour	300.00 €	1 jour	300.00 €	1 jour
	130.00 €	2 jours	260.00 €	2 jours	450.00 €	2 jours	450.00 €	2 jours
Soirée dansante	87.00 €		173.00 €		300.00 €		300.00 €	
Expos. commerciale	70.00 €		173.00 €		300.00 €		300.00 €	
Activité culturelle non commerciale	Gratuit		Gratuit		Gratuit		191.00 €	
Vin d'honneur	Gratuit		87.00 €		191.00 €		191.00 €	
Arbre de Noël	Gratuit		87.00 €		191.00 €		191.00 €	
Réunion - congrès - A.G	Gratuit		87.00 €		191.00 €		191.00 €	
31 Décembre et 1 ^{er} Janvier (obligation de louer les 2 jours)	230.00 €	2 jours	360.00 €	2 jours	500.00 €	2 jours	500.00 €	2 jours
MENAGE : ✓ 67,00 € (obligatoire – sauf pour les associations de Parigny-les-Vaux) CAUTIONS : (deux chèques différents seront demandés aux locataires) ✓ salle polyvalente : 350,00 € ✓ tri sélectif : 50,00 €								

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **13 voix « pour »**, valide la proposition de tarifs de la salle polyvalente **pour 2017**.

Ecole – dispositif école et cinéma 2016/2017

Les membres du Conseil souhaitant avoir plus de précisions sur les éléments chiffrés de ce projet, il est décidé à l'unanimité de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

Ecole – demande de subvention exceptionnelle (réaffectation)

Délibération n° : 2016/061

Le Maire rappelle que par délibération n°2016/046 du 29 juin dernier, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de subventionner le projet « artistique et culturel 2015/2016 » de l'école, pour un montant plafonné à hauteur de 700 €, afin d'équilibrer le budget de l'opération.

Le Maire précise que l'école a finalement obtenu plus de subventions que prévu pour financer ce projet. Par conséquent, la commune de Parigny-les-Vaux n'a pas eu besoin de participer à celui-ci.

Aussi, le Maire présente à l'assemblée une nouvelle demande de subvention exceptionnelle de l'école pour son projet intitulé « projet théâtre 2015/2016 », qui viendrait en réaffectation de l'accord de financement au projet « artistique et culturel 2015/2016 ».

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Sortie Théâtre Pinocchio – Théâtre des Forges Royales – Guérisny

Descriptifs	Montants en euros
Entrées : 45 élèves x 5 €	225,00 €
Déplacement en bus	94,00 €
TOTAL	319,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **13 voix « pour »** :

- décide de subventionner le projet intitulé « projet théâtre 2015/2016 », pour un montant de **319,00 €**,
- dit que la participation de la commune à ce projet se substitue à l'accord de subvention du projet « artistique et culturel 2015/2016 » de l'école.

Demandes de subventions

1) Demande de subvention – FOL de la Nièvre

Délibération n° : 2016/062

Le Maire présente une demande de subvention de la FOL de la Nièvre, dans le cadre du dispositif « Lire et faire lire » 2016/2017.

Cependant, comme il n'y a pas de bénévole pour encadrer ce dispositif à l'école de Parigny-les-Vaux depuis la rentrée scolaire 2016/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **4 abstentions et 9 voix « contre »**, refuse de subventionner la FOL de la Nièvre, dans le cadre du dispositif « Lire et faire lire » 2016/2017.

2) Demande de subvention – CFA Polyvalent de Marzy (58)

Délibération n° : 2016/063

Le Maire présente une demande de subvention du CFA Polyvalent de Marzy (58) pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par **13 voix « contre »**, refuse de subventionner le CFA Polyvalent de Marzy (58) pour l'année scolaire 2016/2017.

Recrutement d'un agent d'accueil

Délibération n° : 2016/064

Le Maire explique que la personne recrutée sous le dispositif du contrat avenir au secrétariat de la Mairie, du 4 janvier 2016 au 3 janvier 2017 inclus, ne souhaite pas renouveler son contrat à durée déterminée comme la loi l'y autorise.

Aussi, afin de remplacer cette personne, le Maire propose aux membres du Conseil de recruter une personne en Contrat d'Accès à l'Emploi, pour un an et pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par **13 voix « pour »** :

- autorise le Maire à créer un poste en Contrat d'Accès à l'Emploi d'un an, pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures/semaine.
- autorise le Maire à entamer les recherches nécessaires en vue de la création de ce poste, et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ONF – Tarifs coupes de bois 2017 et organisation de l'attribution des lots

Le Maire informe l'assemblée que la vente de bois dans les parcelles 9 à 12 en forêt de SATINGES a rapporté 6.500 €. La Commission « Forêt-Environnement/Eau » vient de cuber le bois dans ces avec l'agent ONF, pour la délivrance des coupes de bois 2017 aux habitants de la Commune.

Cependant, en raison de la faible quantité de bois (moins de 100 stères), la Commission a décidé d'annuler l'attribution des lots de bois 2016/2017. La coupe de ces 100 stères sera reportée en 2018.

Le Maire informe de l'annulation de la réunion prévue le 14 décembre.

Assainissement - avenant au marché ASSTUSSEAU2016 – lot 2 (station)

Délibération n° : 2016/065

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché public ASSTUSSEAU2016 et intitulé « collecte et traitement des eaux usées d'USSEAU » Lot 1 : Réseau EU et Lot 2 : Création d'une STEP filtres plantés de roseaux 80 EH,

Vu la délibération du conseil municipal n°2016/040 du 29 juin 2016 relative à l'attribution des lots du marché intitulé ASSTUSSEAU2016,

Vu le marché public désigné et intitulé « collecte et traitement des eaux usées - LOT 2 : Création d'une STEP filtres plantés de roseaux 80 EH notifié le 1^{er} juillet 2016 à l'entreprise SADE - Compagnie Générale des Travaux d'Hydraulique S.A. – 11 Rue des Perrières - BP 508 - 58005 NEVERS CEDEX,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'assainissement 2016 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par **13 voix « pour »** d'autoriser le Maire à :

- signer l'avenant intitulé « avenant n°1 » d'augmentation de la rémunération ci-après détaillé de l'entreprise SADE - Compagnie Générale des Travaux d'Hydraulique S.A. dans le cadre du marché ASSTUSSEAU2016 :

Attributaire – Lot 2 : SADE - Centre de Travaux de Nevers - Compagnie Générale des Travaux d'Hydraulique S.A.

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : un et demi (1,5) mois

Marché initial du marché public :

Taux de la TVA :	20 %
Montant HT :	98.136,40 €
Montant TTC :	117.763,68 €

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant porte sur :

- ⇒ l'aménagement d'une plateforme nécessaire à l'exploitation de la station d'épuration sur une superficie de 750 m².

Ces travaux supplémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public.

Incidence financière de l'avenant (augmentation) :

⇒ Montant de l'avenant :

Taux de la TVA :	20 %
Montant HT :	8.625,00 €
Montant TTC :	10.350,00 €

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA :	20 %
Montant HT :	106.761,40 €
Montant TTC :	128.113,68 €

Assainissement – admissions en non-valeur

Délibération n° : 2016/066

Le Maire informe les conseillers que Madame MORIN, Trésorière Principale de Nevers - rue Henri Barbusse, n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues au budget assainissement, pour un montant de 24,41 € réparti comme suit :

⇒ Objet : « redevance assainissement – 2014 » :

2014/R-10-11 pour	0.19 €
2014/R-10-11 pour	<u>24.22 €</u>

Soit un montant total de 24.41 €

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie de Nevers arrêtée à la date du 19 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par **13 voix « pour »** :

- Décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables sus-énoncés,
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget 2016 de l'assainissement.

Point sur l'intercommunalité (ADN)

Le Maire rend compte de la réunion du 18 novembre avec les responsables des différents services de l'agglomération de Nevers et les adjoints de Parigny au cours de laquelle ont été abordés tous les éléments relatifs au changement d'intercommunalité qui interviendra au 1^{er} janvier 2017.

Il annonce qu'un document de 4 pages, élaboré avec le service communication de l'Agglo, sera distribué à tous les habitants de la commune dans le cours de la 1^{ère} quinzaine de décembre.

Une réunion publique se tiendra le mardi 20 décembre à 18h30 en présence de Monsieur Denis THURIOT, président de l'Agglo et les responsables de ses services, afin d'expliquer l'ensemble des changements qui vont intervenir sur la commune et répondre aux questions des administrés.

CCBN – pacte de sortie

Critères de sortie de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Délibération n° : 2016/055

Le Maire donne lecture du projet de délibération présenté par Guy BERTRAND, adjoint aux finances, et qui sera transmise à la CCBN pour leur réunion du 6 décembre 2016 :

« Le Conseil Municipal de Parigny-les-Vaux, après examen du projet de protocole de sortie établi sans concertation et présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 04/03/2016, rejette le projet de protocole aux motifs du non-respect :

- 1- des règles de la comptabilité publique,
- 2- des préconisations de la loi NOTRe qui prévoit des négociations paritaires et le respect des principes d'équité, de justice et de sincérité.

Selon le dossier que nous avons été amenés à constituer, même en retenant les montants estimés par la CCBN, sans concertation avec nos représentants, notre part dans les travaux d'investissement sera à l'issue de la gestion 2016 de l'ordre de 18,70 %.

La CCBN a retenu des taux différenciés:

- travaux de voirie : 24,85 %
- travaux d'enfouissement : 10,63 %
- autres travaux : 15,51 % (critère population)

Dans la mesure où la CCBN a décidé d'affecter 11 emprunts sur 13 à la voirie, il est évident que la dette de Parigny-les-Vaux réclamée au taux de 24,85 %, prend un caractère pénalisant et contrevient à la vérité comptable.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal de Parigny-les-Vaux à l'unanimité, par **13 voix « pour »** :

- 1- rejette les critères imposés par la CCBN lors de la réunion du 04/03/2016,
- 2- demande à Monsieur le Préfet, en raison des positions inconciliables des 2 parties,

l'application du critère population pour l'encours de la dette. Ce critère semble le plus en rapport avec la réalité. Il est d'ailleurs préconisé dans des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté (Jura, Doubs,.....).

3- demande l'attribution de la part des excédents de fonctionnement de l'établissement principal et des services rattachés ».

SIAEP des Bertranges – pacte de sortie

Le Maire informe l'assemblée que suite aux conseils de la DGFIP de Nevers, le SIAEP doit reprendre la situation comptable afin de revoir les calculs du pacte de sortie.

Celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal.

Motion – réforme du zonage des Zones Défavorisées Simples (ZDS)

Délibération n° : 2016/067

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier conjoint de la FDSEA, des Jeunes Agriculteurs et de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, concernant la réforme du zonage des Zones Défavorisées Simples (ZDS) dans la Nièvre, transmis aux communes et visant à les soutenir dans leur lutte contre cette réforme.

« Le règlement UE impose à tous les Etats Membres de redéfinir d'ici 2017 les communes qui seront classées à partir de 2018 en « Zone Soumise à Contrainte Naturelle » (ZSCN). Hormis la zone montagne, ce sont toutes les communes actuellement en ZDS et Piémont qui sont concernées.

124 communes sont aujourd'hui sous le couperet de cette révision dans la Nièvre !

Toute exclusion du zonage aura des conséquences financières considérables pour les exploitations agricoles de nos communes avec une ICHN (Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels) à 0 € et la minoration des aides à l'installation, DJA et prêts bonifiés.

L'agriculture est riche de ses territoires mais certains d'entre eux dans notre département doivent faire face à des contraintes naturelles inhérentes à leur localisation, liées aux sols, au climat, aux parcellaires plus ou moins morcelés, à la pente, aux infrastructures...

Les agriculteurs n'ont pas eu d'autres choix que d'adapter leurs systèmes de productions. Ces contraintes aboutissent aujourd'hui à des coûts de production supérieurs pour une moindre productivité et pourtant ces exploitations en Zone Défavorisée Simple sont sur les mêmes marchés que toutes les autres.

Cet écart de performance économique est jusqu'alors compensé partiellement par l'accès à certaines aides dont les ICHN. C'est une mesure essentielle de soutien à l'agriculture de nos zones menacées de déprise. L'ICHN permet le maintien de systèmes d'élevage valorisant des surfaces herbagères plus importantes que dans les autres territoires. Elle permet également l'entretien de l'espace rural et des paysages.

Le choix politique de la France sur le volet développement rural a conduit à supprimer la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) et à basculer son budget dans l'ICHN. Pour les exploitations herbagères et de polyculture élevage actuellement en ZDS, toute exclusion constituerait une double peine. Elles perdraient tout le bénéfice de l'ICHN dont la revalorisation qui apportait un complément sur les 75 premiers ha d'herbe. Dans cette hypothèse, les prairies seront menacées par le labour, le boisement, ou la déprise agricole.

Alors que le zonage actuel tenait compte de critères socio-économiques, la révision en cours ne se base que sur des critères biophysiques communs à tous les Etats Membres. Pour nous, élus ruraux, comme pour les représentants de la profession agricole, cette réforme est incompatible avec le maintien d'une activité économique encore réelle dans nos campagnes et risque de sonner le glas d'une ruralité déjà assommée par les réformes successives que l'Etat lui impose.

Les exploitations aujourd'hui bénéficiaires de l'ICHN ne sont pas en mesure de supporter une perte financière supplémentaire. L'élevage herbager doit continuer à être rémunéré pour subsister et continuer à créer de la valeur, de l'emploi dans nos campagnes ».

Après en avoir délibéré, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter leur soutien aux agriculteurs de la Nièvre, et de voter la motion suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARIGNY-LES-VAUX DEMANDE
L'INDISPENSABLE MAINTIEN DU DISPOSITIF EUROPEEN D'AIDE AUX HANDICAPS
NATURELS SUR L'ENSEMBLE DU PERIMETRE ACTUEL.

Motion adoptée à l'unanimité par **13 voix « pour »**.

Questions diverses

- **permanence électorale du 31 décembre** : la permanence aura lieu le samedi 31 décembre de 9h à 12h avec de 9h à 10h30 (Brigitte BOIRON et Jean-Pierre APERS) et de 10h30 à 12h (Frédérique ROBICHE et Vincent POMMERY).
- **Commission numérotation** : une réunion de la commission est fixée début janvier (date à déterminer) pour faire le point sur le nombre de plaques numérotées restantes et les problèmes rencontrés (courriers non acheminés...)
- **Commission numérique** : la commission se réunira début janvier pour travailler sur le dossier.
- Le Maire informe que le prestataire chargé de fournir les agendas qui étaient distribués à titre gracieux dans toutes les boîtes aux lettres, a annoncé qu'il ne renouvelait pas sa prestation pour 2017. Le Maire regrette l'annonce tardive qui n'a pas permis d'envisager une solution de remplacement.
- Le Maire informe le Département a attribué une subvention d'un montant de 16.085,83 € à la commune au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement du bourg (ralentisseurs).
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 décembre à 18h30

La séance est levée à 21h51.

Table des Délibérations

Séance du 30 novembre 2016
Convocation du 21 novembre 2016

- Délibération n° 2016/055 : Critères de sortie de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre
- Délibération n° 2016/056 : Tarifs cantine 2016/2017
- Délibération n° 2016/057 : Tarifs garderie 2016/2017
- Délibération n° 2016/058 : Tarifs des Concessions Cimetière et Columbarium 2017
- Délibération n° 2016/059 : Tarifs du Gîte 2017
- Délibération n° 2016/060 : Tarifs de la Salle Polyvalente 2017
- Délibération n° 2016/061 : Ecole – demande de subvention exceptionnelle (réaffectation)
- Délibération n° 2016/062 : Demande de subvention – FOL de la Nièvre
- Délibération n° 2016/063 : Demandes de subventions – CFA Polyvalent de Marzy (58)
- Délibération n° 2016/064 : Recrutement d'un agent d'accueil

- Délibération n° 2016/065 : Assainissement - avenant au marché ASSTUSSEAU – lot 2 (station)
- Délibération n° 2016/066 : Assainissement – admission en non-valeur
- Délibération n° 2016/067 : Motion – réforme du zonage des Zones Défavorisées Simples (ZDS)

*Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents :*

Membres	Signature	Pouvoirs à (signature)
APERS Jean Pierre		
ARGOUD-RABEH Dany		
BARDEAU Mathias		
BERTRAND Guy		
BOIRON Brigitte		
BOUET Annick		
DAVIRAY Pascal		
DERO Martine		
DEVOS Nicolas		
MERCIER Jacques		
POMMERY Vincent		
RABEH Faouzi		ARGOUD-RABEH Dany
ROBICHE Frédérique		
SALLES Sylvain		
VINCENT Karine	Démissionnaire	